

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

### SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

Mardi 11 décembre 2018 à 20H00

---

**Présidence** : Anne Salomon, Présidente

La Présidente ouvre la 12<sup>ème</sup> séance du Conseil communal de la législature 2016-2021 et 2<sup>ème</sup> de son mandat. Elle souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

Elle remercie de tout cœur les personnes se donnant la peine de se tenir à leur place avant 20 heures ce qui permet de commencer la séance du Conseil à l'heure. L'exactitude est, dit-on, la politesse des rois. Elle rappelle également les articles du Règlement du Conseil communal suivants :

Art. 70. – La discussion étant ouverte, chaque membre peut demander la parole au président qui l'accorde suivant l'ordre dans lequel chacun l'a demandée.

Sauf les membres de la commission et ceux de la Municipalité, nul ne peut obtenir une seconde fois la parole tant qu'un membre de l'assemblée qui n'a pas encore parlé la demande.

Art. 71.– Aucun membre ne peut parler assis, à moins qu'il n'en ait obtenu la permission du président.

La présidente donne la parole à la secrétaire afin de procéder à l'appel.

**44 conseillers** répondent présents à l'appel.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Cédric Althaus
- Sevdije Avdyli
- Mattia Campagna
- Sophie Demierre
- Serge Demierre
- Véronique Diserens
- Sylvie Freymond
- Ronny Ghelmini
- Keetha Ponnann
- Sylvia Widmer

La présidente ouvre la discussion sur le procès-verbal du 9 octobre 2018.

## Conseil communal de Moudon

---

Monsieur Willy Blaser demande d'apporter une modification concernant le préavis No 34/18. En effet, Monsieur Michel Piguet est intervenu en tant que rapporteur de la commission ad hoc et non en tant que président de la COGEFIN.

Le document est donc corrigé dans ce sens, soit :

### *b) Préavis No 34/18 : Règlement du personnel communal*

Monsieur Michel Piguet, rapporteur de la commission nommée pour cet objet, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter le préavis de la Municipalité amendé.

La présidente ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

**Le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2018, avec la modification signalée, est adopté à l'unanimité.**

La présidente passe à la lecture de l'ordre du jour :

- 1. Présentation du rapport de l'étude sur l'élaboration d'une stratégie communale en matière de stationnement par M. Pedro DE ARAGAO, bureau d'ingénieurs RR&A**
- 2. Communications**
  - a) du Bureau,
  - b) de la Municipalité, dont :
    - N° 25/18, Avenir des domaines agricoles communaux
- 3. Rapports des commissions**
  - a) Préavis No 36/18, Budget 2019
  - b) Préavis No 37/18, Demande d'un crédit de CHF 230'000.- pour l'extension du réseau communal de distribution d'eau potable et de défense incendie, ainsi que la reprise d'installations d'évacuation d'eau usée à la route de Sottens
- 4. Propositions individuelles.**

**L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

- 1. Présentation du rapport de l'étude sur l'élaboration d'une stratégie communale en matière de stationnement par M. Pedro DE ARAGAO, bureau d'ingénieurs RR&A**

La présidente du Conseil Anne Salomon passe au point 1 de l'ordre du jour et donne la parole à la Syndique Carole Pico. Cette dernière, au nom de la Municipalité, remercie la présidente d'avoir accepté de porter cet objet à l'ordre du jour. Elle informe qu'après la présentation de l'étude, un moment sera mis à disposition des membres du Conseil pour

# Conseil communal de Moudon

---

qu'ils puissent poser d'éventuelles questions. Cette étude a été présentée aux commerçants, aux entreprises et à la SIC au mois de septembre dernier et discuté en commission de circulation. La Municipalité tiendra compte de ce qui sera énoncé ce soir par les conseillers et fera partie d'un règlement sur le stationnement et sur les macarons. De ce fait, les membres du Conseil auront encore l'occasion de se prononcer sur cette question de stationnement dans le courant 2019 au sein d'une commission ad hoc.

Puis, Monsieur Pedro de Aragao du bureau d'ingénieurs RR&A présente le rapport de l'étude sur l'élaboration d'une stratégie communale en matière de stationnement.

Les membres du Conseil, en possession d'un support technique, ont pu poser des questions et les réponses ont été apportées.

Le document de présentation est joint à ce PV.

Après une heure de présentation, de discussion et de questions/réponses, la Syndique remercie chaleureusement Monsieur De Aragao d'avoir fait le déplacement ce soir.

La présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **2. Communications**

### **a) du Bureau**

C'est avec une grande tristesse que les habitants de Moudon ont appris le décès de Monsieur Michel Richardet, fermier sur le domaine de Chalabruz et mari de Magadis Richardet, ancienne Municipale. La présidente prie l'assemblée de se lever afin d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Le bureau s'est réuni le 30 octobre pour nommer la commission chargée de rapporter sur le préavis municipal à l'ordre du jour de ce soir

Le bureau du Conseil a été mobilisé le 25 novembre pour les votations.

#### Votations fédérales :

Depuis la modification de la loi sur l'exercice des droits politiques du 1er septembre 2018, toute personne disposant de l'exercice des droits civils peut participer au dépouillement d'un scrutin indépendamment de sa nationalité. Cela a pour effet que les élues ou élus de nationalité étrangère peuvent désormais officier au sein du bureau électoral lors des votations fédérales. De même, le bureau peut maintenant faire appel à des personnes de nationalité étrangère pour assurer le bon déroulement du scrutin, pour autant qu'elles disposent de l'exercice des droits civils.

Madame Sophie Demierre et Monsieur Michel Lohner, membres de la COGEFIN, ont demandé à être remplacés au sein du bureau électoral. Ce sont Messieurs Willy Blaser et Roger Müller qui remplacent ces deux membres.

La présidente nous donne lecture d'un courrier de la commission du personnel qui tient, au nom des employés de la commune de Moudon, à remercier très sincèrement le Conseil

## Conseil communal de Moudon

---

d'avoir accepté le nouveau règlement. Ce dernier donne ainsi aux membres du personnel des conditions qui seront appréciées à leur juste valeur.

La présidente nous informe que dans ses diverses séances, la Municipalité de Moudon a décidé l'octroi de la bourgeoisie communale aux personnes suivantes :

- M. Aleksander ZENAWI, né le 24 octobre 1997, de nationalité érythréenne
- M. Waldir CRUZ, né le 6 novembre 1968, de nationalité italienne et brésilienne
- M. Sahit ALIAJ, né le 25 mai 1976, de nationalité kosovare
- Mme Maria Clara RODRIGUES DA SILVA DUARTE, née le 23 avril 1967, de nationalité portugaise
- M. Filipe DOS SANTOS REBELO, né le 11 juin 1956, et son épouse Almerinda da Piedade Gomes, de nationalité portugaise
- Mme Carmela MADDALENA, née le 21 décembre 1978, de nationalité italienne

### **b) de la Municipalité**

#### **Communication No 25/18 : Avenir des domaines agricoles communaux**

Le Municipal Jean-Philippe Steck avise que la communication ayant été adressée à chaque membre du Conseil elle n'est pas lue ce soir.

La Présidente ouvre la discussion sur cette communication.

Monsieur Etienne Habegger, concerné par cet objet, demande la possibilité de se mettre dans le public afin d'assister aux débats sans prendre part aux discussions. Il est suivi par Madame Monique Tombez et Monsieur Lionel Combremont, tous deux également concernés.

**La présidente passe au vote concernant ce procédé qui est accepté par 30 voix, 1 avis contraire et 14 abstentions.**

Monsieur Charles Charvet demande si, par le paragraphe : « la Municipalité s'engage à présenter, le cas échéant, un préavis au Conseil communal pour les opérations immobilières comme objet de sa compétence », il faut comprendre que la Municipalité pourrait vendre un domaine agricole sans préavis au Conseil communal ?

Monsieur Charvet remarque à la lecture de cette communication que la Municipalité serait favorable à la vente de domaines communaux, n'est-ce pas dangereux pour les finances communales de perdre des actifs qui seront présents quand même auprès d'organismes prêteur d'une certaine garantie ?

Dans les conclusions de cette communication, il est dit que :

« La population de Moudon a fortement évolué ces dernières années et avec elle le contexte socio-culturel. Bon nombre de nos concitoyens nouveaux habitants n'ont probablement même pas connaissance de ce patrimoine. Dans tous les cas, chacun des

## Conseil communal de Moudon

---

contribuables moudonnois participe aujourd'hui par l'imposition à l'entretien des fermes et des domaines sans en tirer une valeur ajoutée notable dans leur vie quotidienne ».

Cette phrase laisse Monsieur Charvet songeur dans la mesure où si on regarde les budgets 2018 et 2019, on constate que les comptes concernant les fermes sont bénéficiaires. On pourrait dire dans la même mesure qu'il y a bon nombre d'autres domaines où le citoyen qui paye ne reçoit rien en retour dans sa vie quotidienne entre autres concernant les forêts et la caserne communale.

Monsieur Charles Charvet aimerait savoir s'il a été envisagé une fois de regrouper les deux domaines à démanteler pour en faire qu'un seul domaine plus important.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond à Monsieur Charvet que la mention " le cas échéant" est une formulation maladroite. C'est une question de planning, c'est-à-dire que le jour où une vente arrive un préavis sera présenté au Conseil.

D'autre part, le Municipal Steck pense effectivement que le contexte socio-culturel est une réalité à Moudon et qu'il a changé par le nombre croissant d'habitants. Forcément, ces personnes n'ont pas connaissance de toute l'histoire de la commune. La Municipalité constate dans la vie quotidienne qu'il faut donner plus de prestations et plus d'infrastructures à entretenir avec des revenus qui n'ont pas forcément augmenté dans les mêmes proportions. Elle essaie de trouver des possibilités d'économie dans tous les domaines.

La Municipalité a envisagé puis rapidement écarté l'idée de regrouper les domaines de Cornier et Planche-Signal où les fermiers arrivent à l'âge de la retraite sans repreneur. D'une part, la vision actuelle et la priorité sont de mettre en avant un pôle cantonal agricole. Si ce dernier ne pouvait pas se faire, la deuxième priorité serait de redistribuer ces terres aux agriculteurs de la commune et ainsi renforcer des domaines existants.

Le Municipal Olivier Barraud rassure Monsieur Charles Charvet : la priorité des organismes prêteurs est de regarder les comptes de fonctionnement, la manière dont ils ont été bouclés ainsi que les résultats qui ont été obtenus. Ils vont regarder également la marge d'autofinancement ainsi que les taux d'autofinancement. C'est sur ces éléments qu'ils vont s'appuyer pour évaluer la bonne santé financière et la qualité de la commune en tant que demandeur de crédit.

Monsieur André Zimmermann demande à la Municipalité si elle s'est renseignée auprès d'un organe juridique sur l'assurance de pouvoir séparer les terres des bâtiments concernant ces domaines. Concernant les éditions du Banquet de Cornier dès 2025, il est mentionné dans la communication qu'elles nécessiteront des réflexions et un nouveau règlement. La Municipalité tient à ce que cette fête de fin de législature perdure et fournira tout l'appui nécessaire au Conseil communal dans ses réflexions et ses démarches à ce sujet. Monsieur Zimmermann reste un peu sur sa faim et trouve ce paragraphe très peu concluant.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que, sur le démantèlement, c'est en effet une question assez pointue mais aujourd'hui, selon les lois, c'est réalisable et il est assez

## Conseil communal de Moudon

---

confiant. Quant au Banquet de Cornier, il rappelle que c'est de la compétence du Conseil communal.

L'inquiétude de Monsieur Zimmermann est qu'en cas de vente du domaine de Cornier à un particulier, il ne sera certainement plus possible d'utiliser la grange, ou est-ce que la commune prévoit dans la vente ou la location de mettre des conditions qui permettent la pérennité de cette institution ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck lui répond que c'est un peu prématuré pour le moment de s'engager sur une telle mesure, mais la Municipalité a déjà évoqué plusieurs possibilités, soit de faire une convention au moment de la vente avec le nouveau propriétaire, ou le Banquet de Cornier doit se poursuivre ailleurs par exemple. La Municipalité collaborera avec le Conseil et il faudra voir le moment venu.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

### **Communication orale concernant les travaux**

La Municipale Michèle Pidoux informe que les travaux d'infrastructure prévus à la rue Saint-Michel ne pourront se faire qu'au printemps faute de disponibilité des entrepreneurs avant.

### **Communication orale concernant Rétrobus**

La Syndique Carole Pico fait un point de situation sur ce dossier et donne un bref rappel des évènements.

Il y a eu plusieurs courriers de la part de la Municipalité pour demander à l'association de ne pas parquer leurs bus hors de leur périmètre et de ne pas procéder à des vidanges sur leurs sites. Il y a eu également des entretiens avec les membres de l'association. Les courriers rappelaient le respect de la législation cantonale et fédérale en matière de gestion des déchets concernant le dépôt des véhicules. Par un courrier du 6 septembre 2018, la Municipalité a signifié à l'association RétroBus que les permis de construire sur la parcelle à Pré-Bryand pour une halle de stockage pour anciens bus, à la Pussaz pour un aménagement d'un logement de fonction, à la Pussaz encore pour une petite halle supplémentaire étaient périmés. L'association n'a pas fait recours contre ces décisions. RétroBus a déposé une nouvelle demande pour un permis de construire pour sa halle à Pré-Bryand.

Entretemps, la Municipalité a dénoncé RétroBus à la Préfecture par lettre du 5 juillet 2018 pour violation notamment des articles 17 du règlement sur la gestion des déchets et 40 sur le règlement de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions. Par ailleurs, une lettre du SDIS (Service de défense incendie et secours) est venu s'ajouter disant que suite à un contrôle les zones de la Pussaz et du Grand-Pré sont difficilement accessibles en cas d'intervention des pompiers. En plus les services industriels de la commune de Moudon ont aussi fait valoir qu'une conduite d'eau n'était pas accessible à la Pussaz.

## Conseil communal de Moudon

---

Une séance a eu lieu à la Préfecture en date du 13 novembre, lors de laquelle l'association a reconnu que le stockage de bus tel qu'il est actuellement n'est pas acceptable. Suite à cette séance RétroBus a pris les engagements suivants :

- éliminer le maximum de bus en les menant à la démolition
- ne plus acheter ou accepter de nouveaux bus afin de réduire le parc véhicules de manière importante
- construire la halle à Pré-Bryand le plus vite possible afin de contribuer à la solution du problème. Ils ont assuré avoir trouvé les fonds pour cette construction.
- dégager l'espace pour la conduite d'eau à la Pussaz
- dégager l'espace pour les pompiers.

Voilà la situation actuellement.

Inutile de dire que la Municipalité suit de près ce dossier et ne reste pas les bras croisés sans rien faire. Elle met tout en œuvre pour normaliser cette situation dans le respect des dispositions légales.

Monsieur Charles Charvet demande si toutes ces promesses de l'association ont fait l'objet d'une convention. Pour lui, se sont des promesses « en l'air ». Il propose aux membres du Conseil qui le souhaitent de signer, à la fin du Conseil, une opposition collective à la construction de ce nouveau bâtiment.

La Syndique Carole Pico informe que la Municipalité doit encore rencontrer RétroBus pour discuter. La Municipalité examinera ce qu'il faut faire avec cette association et une convention pourrait être une possibilité. Pour le moment tout est en cours du point de vue de la Municipalité pour en normaliser ce dossier.

Monsieur Nicolas Martin se demande où amènera cette opposition collective et si ça ne freinera pas tout le travail que la Municipalité est entrain de faire. Si l'association respecte ses engagements, cette opposition collective peut-elle être retirée du jour au lendemain ?

Monsieur Charles Charvet répond que c'est une forme habituelle d'une opposition qui sera traitée par la Municipalité. A l'avis de Monsieur Charvet, cette opposition renforce plutôt la position de la Municipalité qu'elle ne l'affaiblit.

La Syndique Carole Pico juge qu'il faut essayer de faire confiance encore une fois.

Monsieur Charles Charvet rappelle qu'il n'y a aucune obligation de signer et que c'est une décision de citoyen et non pas une décision du Conseil communal.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

## 3. Rapports des commissions

### a) Préavis No 36/18 : Budget 2019

La présidente Anne Salomon donne la parole à Monsieur Michel Piguet, président et rapporteur de la COGEFIN, pour la lecture de l'introduction du rapport de commission. Puis chaque dicastère est passé en revue et les réponses aux différentes questions sont apportées.

- **Administration générale**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

- **Finances**

Intervention de Monsieur Roger Müller :

- Compte 200.3011.00 — Traitements  
Est-il judicieux, dans le contexte actuel des budgets communaux, d'envisager des augmentations dans les comptes de traitements ? de quel engagement parle-t-on au compte ci-dessus et ces engagements de compétences supérieures permettront-ils de limiter des mandats externes dans les projets ?

Réponse du Municipal Olivier Barraud :

- Depuis deux ans et demi, force est de constater que certains profils n'étaient pas tout à fait en adéquation avec le poste de travail dans le cas des cahiers des charges des personnes qui sont actives. La volonté de la Municipalité est de renforcer les compétences de son personnel ce qui permettra, si possible, de moins se tourner vers l'externe d'une part mais aussi pour avoir des gens qui sont meilleurs défenseurs, en pensant au bureau technique par exemple. En effet, la commune a besoin de gens qui ont des compétences en vue des gros chantiers qui vont s'ouvrir et va engager un ingénieur en génie civil qui pourra suivre les projets et défendre les intérêts communaux. La Municipalité veut aussi quelqu'un qui soit compétent dans les marchés publics. Aujourd'hui elle est obligée de donner un mandat à l'extérieur pour faire un marché public selon les normes car elle n'a pas les ressources à l'interne pour le faire.  
Il en va de même pour le secteur de la Bourse, avec l'ensemble des éléments à faire, on a besoin de personnes qui ont de l'expérience confirmée dans le domaine de la comptabilité et une employée de commerce ne suffit plus.  
Aujourd'hui, il y a passablement d'erreurs à rattraper. Un des soucis dans la gestion des ressources humaines est que tout ne pèse pas sur une seule personne.

Intervention de Monsieur Charles Charvet :

- Est-ce que la RIE III va nous coûter à peu près 4 points d'impôt ?



Réponse du Municipal Olivier Barraud :

- Il confirme les dires de Monsieur Charvet. Il cite que sur ce coup là, la commune est satisfaite d'avoir un faible tissu industriel. Dans les communes qui sont 50/50 la perte d'impôt est massive. Cela signifierait une augmentation de l'impôt pour les personnes physiques ce qui se passe dans de nombreuses communes vaudoises à l'heure actuelle. Oui, la commune est contente d'avoir des entreprises, mais dans cette diminution là, c'est arrangeant qu'il n'y en ait pas trop.  
Cette année, il y a un point qui est compensé avec les CHF 132'000.-. Il ne faut pas oublier qu'il y a la réforme fiscale des entreprises au niveau de la Confédération qui va être voté. Dans ce paquet de la réforme, il y a des mesures de compensation qui sont prévues. Donc, on devrait toucher à l'horizon 2020 aussi des formes de compensation, à condition que la réforme de la fiscalité passe au niveau de la Confédération.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

- **Domaines et bâtiments**

Intervention de Monsieur André Zimmermann :

- Concerne le compte 320.3146.00 – Forêts : abattage & débardage  
Il y a une augmentation de CHF 20'000.- dans les comptes 2017. Est-ce que ça vaut encore la peine d'investir dans du matériel pour la commune pour quand même donner beaucoup de travaux à l'extérieur ?

Réponse de la Municipale Michèle Pidoux :

- En effet, des travaux ont été donnés et vont être donnés plus à l'extérieur, d'une part parce que l'équipe forêt a été réduite suite à la fusion avec le service de voirie. D'autre part, il reste des coupes où d'autres entreprises seront engagées car ils sont en possession de matériel plus important pour le câblage, tels des treuils et autres dont le service des forêts ne dispose pas.

Intervention de Monsieur Charles Charvet :

- Concerne le compte général 320. Année après année, on constate que le compte des forêts est de plus en plus déficitaire. Ne doit-on pas alors envisager d'autres formes d'exploitation de ces forêts telles que la remise au triage voire remettre ces forêts en mains privées.  
Quelle solution adopter pour le service des forêts ? Monsieur Charvet estime que c'est une question de fond qui doit être débattu en Municipalité.

## Conseil communal de Moudon

---

Réponse de la Municipale Michèle Pidoux :

- Effectivement, c'est une question de fond qui sera débattue en Municipalité en 2019. La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

- **Travaux**

Intervention de Monsieur André Zimmermann :

- Concerne le compte 430.3115.00 - Achat, véhicules, machines  
Il relève l'achat d'une cisaille à haie pour tracteur. Est-ce vraiment utile de faire un investissement pour ce genre de matériel et combien de kilomètres de haie vont être coupés par année avec cet outil ?

Réponse du Municipal Olivier Barraud :

- Le nombre de kilomètres de haie n'a pas été compté, mais il est un fait qu'il y a deux manières de travailler. Soit vous occupez quatre hommes pour tailler les haies pendant une journée, soit vous occupez une personne avec un tracteur pour faire ce travail. La Municipalité a fait une estimation avec le chef de la voirie qui a été formel, on économiserait en terme d'heures de travail en équipant un peu mieux les gens. D'avoir les bons outils pour les bons travaux empêche de travailler comme au 18<sup>ème</sup> siècle. C'est un achat qui a beaucoup de sens pour le travail qu'il y a à effectuer.

Intervention de Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust :

- Concerne le compte 450.4342.01 - Taxe au sac déchets urbains  
Il constate qu'il n'y a rien de plus qui a été budgétisé dans le produit 2019 alors que nous sommes devant une profonde modification des procédures par rapport aux déchets plastiques. Ne devrait-il pas y avoir une augmentation de la consommation des sacs étant donné que les plastiques doivent être mis dans des sacs taxés ?

Réponse de la Municipale Michèle Pidoux :

- On parle bien de plastiques alimentaires qui sont de petits volumes et elle ne sait pas si vraiment il y aura une augmentation importante des sacs.

Intervention de Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust :

- Il relève que cette décision va quand même avoir des répercussions financières sur le contribuable. Il a fait un calcul de projection concernant sa famille de 5 personnes et arrive en triant activement ses déchets à une augmentation de ses taxes communales concernant les déchets de 50%.

## Conseil communal de Moudon

---

Réponse du Municipal Olivier Barraud :

- Il rappelle que la taxe forfaitaire des déchets urbains est une taxe affectée. Les taxes encaissées en matière de déchets doivent être utilisées pour l'élimination des déchets, ce qui fait qu'on a diminué l'année passée la taxe forfaitaire pour les adultes et les jeunes tout simplement parce que les prix déterminés sont contrôlés par Monsieur Prix. Pour ce dernier, il regarde si l'argent encaissé par la commune pour l'élimination des déchets, y compris la déchetterie, les salaires etc. sont couverts par les taxes encaissées. On est tenu d'appliquer des prix au plus juste et c'est un mécanisme qui est contrôlé et mis dans les comptes.  
Effectivement, ça n'a pas de sens de trier des choses où il n'y a pas de filières et où il n'y a pas d'utilisation derrière le tri ce qui est un non-sens complet mais il y a un principe fédéral de payeur/utilisateur qui régit ce domaine là, ce n'est pas un principe moudonnois mais supérieur.

Intervention de Monsieur Jakup Isufi :

- Il déplore que l'information ne soit apparue que récemment, soit en janvier 2019. N'aurait-il pas été plus judicieux de prendre cette décision en fin de législature ? D'autre part, il a entendu que les commerces reprenaient ces plastiques or, la Municipalité s'est-elle approchée de ces commerces, qu'en est-il ?

Réponse de la Municipale Michèle Pidoux :

- Concernant la communication c'est court et c'est long. En voyant les commentaires sur les réseaux sociaux, si la Municipale l'avait annoncé au mois de juin, jusqu'au mois de décembre les gens auraient eu le temps de polémiquer longtemps.  
Comme pour son collègue Olivier Barraud, ça été difficile de demander aux gens de trier des choses pour lesquelles il n'y a aucune filière existante concernant leur élimination. Une filière existe par contre pour les flaconnages (tube de dentifrice, bouteille de shampoing, etc.) et les grandes surfaces reprennent ces déchets, sans taxe, qui sont acheminés à Grandson où ils sont recyclés. La Migros s'est engagée sur tous ses sites à reprendre les flaconnages et des containers sont mis à disposition à cet effet. Ces containers sont évacués par camions lors de la livraison de marchandises qui ne repartent pas à vide et ne coûtent rien au consommateur.

Intervention de Monsieur Michaël Voruz :

- Il semble que, pendant des années, cette récupération de plastique n'était pas dans un but de valorisation du plastique mais d'aide à la population et il ne voit pas pourquoi on change de système et que cette aide ne bénéficiera plus au moudonnois.

## Conseil communal de Moudon

---

Réponse de la Municipale Michèle Pidoux :

- C'est une nouvelle manière de recycler et la commune de Moudon n'est pas la seule à le faire. La Municipale rappelle quand même que, légalement celui qui produit un déchet doit payer pour son élimination.

Intervention de Monsieur Nicolas Martin :

- On ne peut pas savoir ce que ça coûte sans avoir essayé une année et il estime qu'on aura plus de recul en 2020 pour en rediscuter.

Intervention de Monsieur Charles Charvet :

- Concerne le compte 460.3526.00 - Part. à l'exploita. STEP & collecteurs de concentration  
Pourquoi une telle augmentation ?

Réponse du Municipal Olivier Barraud :

- Cette augmentation découle des éléments de pré-étude qui prépare la régionalisation de la STEP qui va devenir régionale. Une partie des éléments de pré-étude peut déjà se faire actuellement. Il a été convenu au comité de pilotage de cette régionalisation de partager le financement de manière équitable entre l'AIML et les futurs bénéficiaires éventuels de la STEP régionale.  
Il encourage vivement les conseillers à s'intéresser à ce sujet qui est de l'ordre de plusieurs millions de francs pour la réalisation d'un ouvrage majeur notamment pour le traitement des eaux mais pour l'ensemble de la région de la haute Broye.

Intervention de Monsieur Charles Charvet :

- Concernant les déchets, il fait la remarque à la Municipalité que si l'information avait passé plus tôt et, avant de voter le taux d'imposition, on aurait peut-être demandé une diminution de la taxe personnelle en fonction de cette reprise du plastique.  
Il estime que tant que les comptes "déchets" ne sont pas équilibrés on n'est pas obligé de redonner aux contribuables et dans ce cas, il faudrait vraiment que les produits dépassent les charges.  
Il relève que c'est tellement facile de faire varier les charges dans un compte comme celui des déchets. En regardant les budgets d'autres communes, certaines ont des imputations internes personnelles qui sont très variables et qui ne correspondent pas à la réalité. Monsieur Charvet pense qu'on met des imputations qui correspondent à la réalité à Moudon, du moins il l'espère.

Réponse du Municipal Olivier Barraud :

- Il répond par l'affirmative et dit que la Municipalité essaie de mettre toutes les charges qui correspondent à la réalité et qu'elle ne le fait au hasard. Il rappelle que c'est un

## Conseil communal de Moudon

---

budget avec toute la prudence requise dans son établissement. Il rappelle également que la Municipalité a eu la possibilité de réduire la taxe forfaitaire l'année passée et si elle peut le faire elle le fait. La taxe forfaitaire a été adaptée à la diminution.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

- **Instruction publique et cultes**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

- **Police**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

- **Service social**

Intervention de Monsieur Charles Charvet :

- Concerne le compte 720.3515.00 - Prestations complémentaires à domicile et hébergement  
Qu'est-ce qui augmente finalement dans la facture sociale pour faire augmenter le budget de près de CHF 275'000.- ?

Réponse du Municipal Olivier Barraud :

- La complication avec la facture sociale est qu'il faut détailler, au moment des comptes, les éléments de la péréquation intercommunale. Tous ces éléments sont liés entre eux. Si on voit cette augmentation là, on va voir aussi qu'il y a également une augmentation de la participation à la péréquation intercommunale.  
La Municipalité n'a pas d'emprise sur ces chiffres qui sont donnés par le Canton de Vaud. D'ailleurs, cette année c'était assez dur, et il remercie encore la COGEFIN pour sa patience, car la Municipalité a reçu quasiment ces chiffres fin septembre. La Municipalité fait aussi tout au fur et à mesure qu'elle reçoit les informations cantonales.  
Le Municipal recommande de parcourir le détail de la composition de la facture sociale publié chaque année par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS). Cela permet de voir des éléments comme le vieillissement de la population, l'évolution démographique entre autres qui font que la facture sociale augmente et va continuer d'augmenter.  
Le Municipal ne peut pas donner le détail concernant le montant cité par Monsieur Charvet mais il met volontiers à disposition des conseillers communaux la publication du DSAS faite chaque année pour expliquer en toute transparence l'évolution de la facture sociale.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

- **Services industriels**

Intervention de Monsieur Etienne Habegger :

- En prenant depuis le bouclage des comptes 2011 jusqu'au budget 2019, il a pris le temps de faire des comparaisons sur quelques chapitres pris au hasard. Pour l'entretien des bâtiments, il relève qu'il n'y a pas beaucoup de préavis d'entretien bâtiments qui ont été votés jusqu'à ce jour. Si on continue ainsi, il craint qu'à l'horizon 2028, l'état des bâtiments se détériore et, avec la projection du Boursier de CHF 720'000.- de marge d'autofinancement, on aura plus besoin de voter des préavis car il n'y aura tout simplement plus d'argent. En continuant ses recherches, ce qui fâche Monsieur Habegger sont les augmentations pour le social et relève CHF 1'337'000.- de plus en 8 ans. Cette remarque montre quand même que les communes sont dépendantes des décisions cantonales et n'ont pas la maîtrise de ces chiffres là. Concernant les impôts, plus CHF 1'300'000.-, il s'est arrêté sur le service de la dette. Une bonne chose est qu'on a peut-être plus de dettes mais le taux d'emprunt a tendance à diminuer en 2019. Par contre, ce qui laisse Monsieur Habegger songeur est la péréquation. En effet, on passe de CHF 4'400'000.- en 2011 à 7'500'000.- en 2019. Là encore, on ne maîtrise plus rien et on devient dépendant. Il s'inquiète vraiment pour l'avenir de la commune.

Réponse du Municipal Olivier Barraud :

- Une partie des paramètres cités par Monsieur Habegger **est** juste mais il faut toutefois rester prudent avec les comparaisons. Depuis cette année, pour une question de calcul et de savoir si la gestion est bonne, la Municipalité s'est autosoumise à des indicateurs financiers qui calculent 8 types de ratios, 4 types de gestion et 4 types de qualité des finances moudonnoises que le Municipal transmet à la COGEFIN depuis l'année passée pour avoir un suivi par rapport à l'endettement, à la marge d'autofinancement, etc. Ces éléments sont basés sur les comptes et non sur le budget. Pour faire de bonnes comparaisons, il faut déjà partir sur des comparaisons de compte à compte et ne pas prendre des éléments budgétaires. Ce que voit le Municipal pour l'instant, c'est que la Municipalité prépare l'aménagement du centre ville. Il précise que la commune est en train de se désendetter. Elle a pu mettre des liquidités de côté qui serviront, le moment venu, pour les travaux d'infrastructure. Si le Municipal regarde ce qu'il y a encore de nécessaire à faire en terme d'infrastructure souterraine et en parlant d'évacuation des eaux, oui ça pose des soucis et des questions. Maintenant, il sait aussi que, concernant le centre ville, tout sera refait et entre autres les canalisations. Tous ces travaux ne seront plus à faire pour les trente prochaines années. Il faut toujours aussi, sur les investissements, mettre en perspective. Fondamentalement, le Municipal voit qu'on va vers des impôts assez importants

quand il y aura le centre ville à financer et la jonction sud qui arrivera en même temps. Il pense que la commune aura plusieurs millions à investir et elle se prépare à ça. Ce n'est pas pour rien que la Municipalité fait des budgets hyper serrés et est stricte dans le budget de fonctionnement mais c'est bien pour, dans les exercices des comptes, dégager des bénéfices, faire des amortissements extraordinaires, mettre des liquidités de côté. La Municipalité est aujourd'hui en mode préparation d'investissements futurs et c'est une stratégie qui a été mise en place.

La péréquation intercommunale va encore changer et c'est une incertitude qui est de taille pour la Municipalité qui en est directement dépendante. Il faut espérer que les députés continueront à se battre pour que cette péréquation tienne son rôle, c'est une question de solidarité entre les communes. Le Municipal a un espoir, c'est qu'en général, dans toutes ces réformes ce ne sont pas les extrêmes qui sont en bas qui sont péjorés. Les communes comme Rolle, Paudex ou St-Prex ont plus de soucis à se faire car elles ont des taux d'imposition entre 61 et 65% donc beaucoup plus bas que nous qui sommes à 75%.

Aux députés de se battre pour que cette péréquation garde ses mécanismes qui sont juste une solidarité entre les communes plus aisées et les communes plus pauvres. Les choses se préparent et on met des liquidités de côté pour rembourser les dettes quand elles arrivent à échéance mais aussi pour préparer les futurs investissements sans avoir à recourir à l'emprunt. Le Municipal Olivier Barraud se veut rassurant et on sait ce qui nous attend.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

### • **Tableau des investissements**

La présidente Anne Salomon rappelle que dans les annexes au budget, les conseillers ont reçu à part un tableau des investissements complété et corrigé par rapport à celui de la liasse.

Intervention de Monsieur Roger Müller :

- En parcourant le tableau des investissements, il n'a trouvé nulle trace de rénovation du collège de l'Ochette qui est propriété de la commune de Moudon. N'est-il pas dangereux de ne pas inclure dans le tableau des investissements ces rénovations importantes qui pourraient s'élever à plusieurs millions de francs pour ce bâtiment vieux de près de 50 ans ?

Réponse du Municipal Felix Stürner :

- Il répond que le toit a été refait et la structure même du bâtiment est un gouffre énergétique. Concernant les normes ECA, c'était en cas de rénovation complète que le bâtiment devait être mis aux normes. Si on touche à l'intérieur du bâtiment on peut effectivement tout refaire. Comme ce n'est pas une rénovation complète du bâtiment, les normes ECA ne sont pas remises en question. Actuellement, le bâtiment est sain,

## Conseil communal de Moudon

---

il n'y a plus de coulures et certains murs ont été refaits entre autres. Quant au changement des fenêtres, la Municipalité a décidé de terminer le remplacement de toutes les fenêtres et non plus au coup par coup. Le bâtiment de l'Ochette a ses propres caractéristiques, en terme calorifique et thermique il est meilleur que les bâtiments plus récents par l'épaisseur de ses murs. En matière de sécurité, une alarme feu a été installée. Actuellement, c'est le bâtiment de la Charmille qui procure le plus de soucis au vu de son état extérieur.

Intervention de Monsieur Roger Müller :

- Il remercie le Municipal pour ses réponses et est en partie rassuré concernant les normes ECA qui néanmoins existent.  
Malgré les propos du Municipal, Monsieur Müller relève que si on ne fait pas une rénovation de fond sur ce bâtiment, on va au devant de gros frais ces prochaines années d'où sa question par rapport au tableau des investissements. Il regrette qu'une somme plus importante ne soit pas prévue pour les rénovations.

La parole n'est plus demandée est la discussion est close.

Monsieur Michel Piguet donne lecture de la conclusion de la COGEFIN :

*Ce budget 2019 prévoit un excédent de charges de CHF 137'734.00 contre un excédent de produits de CHF 871.30 au budget 2018.*

*La COGEFIN s'est montrée satisfaite des réponses municipales et des commentaires contenus dans la liasse.*

*Le budget 2019 se trouve au carrefour d'une restructuration financière canton-communes dans le domaine social, ainsi que la mise en place des effets de la RIE III. La réalisation par l'AIMLE du collège du Fey et de la salle de sports triple augmente bien évidemment la participation de Moudon ; toutefois ces nouveaux bâtiments créent une synergie dans la zone de loisirs profitables à tous.*

*La transparence et la collégialité constatée dans les différents dicastères permettront de respecter les priorités du tableau des investissements de notre commune, essentielles pour la maintenir attractive pour de nouveaux contribuables.*

*La COGEFIN propose donc d'accepter le budget 2019.*

La présidente passe au vote du budget 2019.

- **adopte tel que présenté le budget 2019 de la Commune de Moudon présentant un excédent de charges de CHF 137'734.00**
- **prend acte du plan des investissements pour la période 2019-2023.**

**Le préavis No 36/18, Budget 2019 est accepté par 40 voix, 1 avis contraire et 3 abstentions**



## Conseil communal de Moudon

---

Le Municipal Olivier Barraud remercie le Conseil pour l'approbation de ce préavis et remercie particulièrement la COGEFIN pour son regard critique et souvent pertinent ainsi que pour l'excellente collaboration.

***b) Préavis No 37/18: Demande d'un crédit de CHF 230'000.- pour l'extension du réseau communal de distribution d'eau potable et de défense incendie, ainsi que la reprise d'installations d'évacuation d'eau usée à la route de Sottens***

Monsieur Georges-Alexandre Duc, nommé rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Michel Piguet, rapporteur de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier propose également d'accepter les conclusions municipales.

La présidente ouvre la discussion sur les deux rapports.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

La présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions municipales.

- 1. autorise la Municipalité à entreprendre les travaux d'extension du réseau communal de distribution d'eau potable et de défense incendie à la route de Sottens selon le tracé B - L du plan figurant dans le présent préavis,***
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement de CHF 230'000.- TVA comprise, dont à déduire toute subvention éventuelle,***
- 3. prend acte que la part non subventionnée de la conduite principale, à l'exception des bornes hydrantes, sera financée préalablement par les propriétaires intéressés,***
- 4. prend acte que l'entier de la dépense sera comptabilisé à l'actif du bilan des comptes concernés,***
- 5. prend acte que ces travaux seront amortis au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, avec durée maximale de trente ans,***
- 6. accepte que la commune intègre dans l'équipement public la station de pompage D et la conduite de refoulement d'eau usée D - A, financées par les propriétaires intéressés, pour autant que la qualité de construction de ces installations ait été reconnue conforme aux normes techniques en vigueur,***

**7. autorise formellement la Municipalité à emprunter partie ou tout de la dépense aux meilleures conditions du marché et sous réserve du 143 LC (Loi sur les communes).**

Le préavis No 37/18 est accepté à l'unanimité

La Municipale Michèle Pidoux remercie le Conseil pour l'approbation de cet objet.

#### **4. Propositions individuelles**

Monsieur Charles Charvet relève que la commission de recours en matière d'impôt a siégé plusieurs fois sans la présence d'un membre du parti radical suite à la démission de Monsieur Serge Demierre. Il demande ce qu'il en est.

La présidente du Conseil a demandé aux groupes politiques s'il y avait des assermentations et autres à mettre dans l'ordre du jour de ce Conseil et c'est par la négative que les partis lui ont répondu.

Monsieur Willy Blaser informe l'assemblée que ce sera fait au prochain Conseil.

Messieurs Michel Piguet et Charles Charvet déposent un postulat :

#### ***Postulat Piguet/Charvet et consorts pour réguler l'extension de Rétrobus Conseil communal de Moudon***

*L'association Rétrobus entasse depuis de trop nombreuses années d'anciens cars à l'état d'épaves dans les zones industrielles de Bressonnaz, du Grand-Pré et de la Pussaz.*

*Ces dépôts disgracieux ternissent l'image de marque de Moudon, risquent de polluer gravement la nature et occupent sans vraies raisons des zones économiques importantes.*

*De plus, l'association ne respecte pas les règlements en vigueur à plusieurs niveaux :*

##### ***Au niveau fédéral :***

*Office fédéral du Développement territorial :*

*Première étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 1) :*

*La révision de la loi sur l'aménagement du territoire a pour but d'assurer une **utilisation mesurée du sol.***

##### ***Au niveau cantonal :***

*PERSPECTIVES 2018-2022 de la politique des pôles de développement (PPDE) : le programme de législature du canton entend « contribuer à dynamiser et diversifier l'économie vaudoise par des conditions-cadres favorisant l'attractivité économique du canton, la compétitivité des entreprises ainsi que l'écosystème de l'innovation dans la perspective de **créer durablement des activités et des emplois** dans le canton de Vaud et la Suisse occidentale ».*

*Mesure prioritaire 4 :*

*Renforcer la place des activités industrielles et artisanales, notamment en se coordonnant avec les acteurs impliqués dans la reconversion des zones d'activités et la gestion des sites mixtes, afin d'assurer le **maintien d'un tissu d'activités diversifiées** dans les sites.*

### **Au niveau régional :**

*Communauté régionale de la Broye (COREB) stratégie économique régionale.*

*2.4 Enjeux : stratégie économique régionale :*

**Eviter des démarches hypothéquant le développement à long terme de la région, comme les installations à faible valeur ajoutée dont la présence risque d'être regrettée dans un futur proche.**

### **Au niveau local :**

*Règlement du Plan d'Extension et de la Police des constructions RPE de la ville de Moudon :*

*Art. 12 lettre d :*

*La Municipalité peut interdire l'installation ou l'extension d'industries susceptibles d'entraîner de graves inconvénients pour la région ou les zones avoisinantes. **Elle ordonne des mesures propres à supprimer ces inconvénients.***

*Article 49 :*

*La Municipalité peut prendre toute mesure pour éviter l'enlaidissement du territoire communal. Elle interdit toute construction qui serait de nature à nuire au bon aspect d'un site, d'un quartier, d'une rue ou d'un ensemble de bâtiments dignes de protection.*

*Article 51 :*

*Les entrepôts, dépôts, installations et exploitations à ciel ouvert, de nature à nuire au bon aspect du paysage ou d'un lieu, sont interdits. La Municipalité peut toutefois les autoriser dans les secteurs non exposés à la vue et dans les zones industrielles. Elle fixe les dispositions à prendre en vue de sauvegarder les intérêts du voisinage.*

### **Conclusions :**

*Les signataires du postulat demandent à la Municipalité de prendre toutes les mesures visant à faire respecter les diverses réglementations, notamment :*

*Premièrement, selon les articles 12 d, 49 et 51 du Règlement du Plan d'Extension et de la Police des constructions RPE de la ville de Moudon, la Municipalité intervient pour supprimer ou faire procéder à leur mise aux normes les trois dépôts actuels.*

*Deuxièmement, La Municipalité exige que la construction future réponde aux exigences fédérales, cantonales, régionales et locales telles que : créer durablement des activités et des emplois (PPDE), assurer une utilisation mesurée du sol (LAT 1), éviter l'enlaidissement du territoire et l'atteinte à l'environnement.*

*Les signataires demandent que ce postulat soit pris en considération immédiatement et soit renvoyé en Municipalité pour qu'elle lui donne une suite rapide au vu des circonstances.*

Le postulat est signé par 13 conseillers.

La présidente ouvre la discussion sur le postulat.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Au vote, par 42 voix et 2 abstentions, le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude

Monsieur Daniel Goy a lu dans le journal 24Heures que la commune voulait offrir une somme de CHF 30'000.- et la COREB une somme de CHF 60'000.- pour le Centre médical actuellement à l'enquête. Quels sont les motifs de cette aide et sous quelle forme la Municipalité va-t-elle la donner ?

## Conseil communal de Moudon

---

La Syndique Carole Pico répond que le centre médical est un projet de la Municipalité pour un prêt. Pour avoir un prêt de la COREB de CHF 60'000.- il faut que la commune prête la moitié. Le Fond de développement régional n'entre pas en matière si la commune ne prête pas la moitié. Pour soutenir ce projet la Municipalité est entrée en matière pour un prêt de CHF 30'000.-.

Monsieur Etienne Habegger revient sur la problématique des déchets. Si la Municipale Michèle Pidoux estime qu'il n'y aura pas de grosse augmentation des sacs taxés, il espère que ces emballages se retrouvent bien à la déchetterie et non sur les bords de route, ni dans les forêts, ni sur les champs ou encore dans les prés qui ne sont pas des déchetteries. A titre personnel, les champs et les prés sont dévoués à la nourriture pour les animaux et les déchets peuvent occasionner des pertes sur les animaux. Il en appelle au civisme des citoyens moudonnois et au respect de la nature.

Madame Valérie Musy souhaite avoir des informations complémentaires concernant la régionalisation de la STEP et fait part de certaines inquiétudes. En effet, elle craint la dissolution du pouvoir des communes de cette association intercommunale et des coûts.

La Syndique Carole Pico répond que la régionalisation de la STEP concerne 30 communes, 7 STEP et 7 structures intercommunales. Au mois de novembre dernier, une séance d'information a eu lieu à Lucens et c'est un CoPil qui mène cette régionalisation. Les travaux ont commencé en septembre 2017 et sont divisés en deux commissions, dont une commission technique qui comporte 3 études : STEP, industries CREMO et Nestlé Waters) et réseaux et une commission financière.

Ce projet technique visera en 2026 d'avoir une STEP qui concernera 35'000 habitants, 70'000 EH (équivalent/habitant) et 13 km de réseaux nouveaux. D'ici 2020, il y aura la création de l'association de communes avec un coût d'environ CHF 52 millions après déductions des subventions cantonale et fédérale.

Il faudra que cette association reprenne les réseaux existants mais il faudra que ces derniers soient en bon état et aient une fonction régionale. Les charges financières seront facturées à toutes les communes membres selon une clé de répartition pour les 35'000 habitants. Le coût sera d'environ de CHF 100.-/an par EH en 2025 et estimé à CHF 73.- environ en 2040 car il y aura plus de EH.

Ce projet, fait par le CoPil, sera présenté à toutes les communes et les Municipalités des 30 communes doivent se prononcer d'ici le 30 janvier sur les propositions du CoPil.

Le Municipal Olivier Barraud relève qu'aujourd'hui il n'y a pas d'autre mode de gouvernance que l'association intercommunale pour ce genre d'objet. On peut le comprendre ou le regretter mais en l'occurrence ça fait partie des choses que les communes ne peuvent plus financer seules.

Le Municipal rappelle que dans toutes ces associations intercommunales il y a des conseils intercommunaux et il faut que les gens s'impliquent autant que dans un Conseil communal en faisant part de leurs opinions ou en posant des questions par exemple.

## Conseil communal de Moudon

---

Monsieur Nicolas Martin a entendu dire que le budget du FC Etoile Broye n'a pas permis d'organiser le tournoi des juniors dans la nouvelle salle de gymnastique, le tarif de location par l'AIMSLE étant trop élevé. Il demande si, pour aider une société locale, certains prix de location pourraient être revus à la baisse pour permettre à ce club d'avoir moins de charges.

Le Municipal Felix Stürner répond que les sociétés membres de l'AIMSLE bénéficient déjà d'un tarif préférentiel dégressif. Il indique que les prix demandés ne couvrent même pas les charges de la salle. Un effort a été fait mais la seule possibilité de l'AIMSLE est de proposer de louer les salles de l'Ochette moins onéreuses en remplacement.

Monsieur René Meillard a lu que le Musée Eugène Burnand a acquis un tableau et il voudrait savoir qui a financé cet achat.

Le Municipal Olivier Barraud répond que la Fête fédérale de lutte à Estavayer-le-Lac a généré des bénéfices. Ces derniers ont été gérés par la COREB et ont été répartis entre l'ensemble des communes de la Broye, dont un montant de CHF 50'000.- pour la ville de Moudon.

Le mécanisme qui a été défini est qu'une association sportive ou culturelle peut faire une demande à la COREB. L'appui de la commune est nécessaire pour que la COREB donne son accord et libère l'argent. Ainsi le Musée Eugène Burnand a eu l'opportunité d'acquérir le tableau "L'abreuvoir" avec l'appui de la Municipalité. L'argent ne passe dans aucun des comptes communaux mais passe directement de la COREB au Musée.

Madame Catarina Soares informe que des gros déchets encombrants ont été déposés dans la forêt entre Moudon et Chesalles. Elle demande à la Municipalité de faire le nécessaire pour enlever ces déchets.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Il est 23h16, la Présidente clôt la séance et souhaite à tous de Joyeuses Fêtes ainsi que ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

### Conseil communal de Moudon

**La Présidente :**

**La Secrétaire :**

**Anne Salomon**

**Nicole Wyler**